

LE JOUR, 1949
25 JUIN 1949

UN GRAND JOUR EN SYRIE

La Syrie va connaître en droit, après l'avoir connu en fait, un régime d'autorité. L'homme du destin que les Syriens élisent aujourd'hui fera le régime avec ses aptitudes personnelles et son intelligence. Souhaitons que la Syrie trouve dans sa nouvelle politique les éléments d'ordre et de progrès qu'elle cherchait.

Le régime disparu était devenu sans doute un régime autoritaire. Il s'efforçait de ne pas le montrer : mais à peine sauvait-il les formes quand il les sauvait. Le nouveau régime a pour lui, en face de l'autre, la clarté et la franchise. Il appelle les choses par leur nom. Il fait du chef de l'Etat le fondement unique de l'édifice et il le rend maître du navire après Dieu.

Nous serions heureux de voir les Syriens s'adapter au système auquel ils donnent leurs voix, et s'y plaire. Ils y trouveront une école de discipline assez rude ; mais sans discipline a-t-on jamais fait quelque chose de grand ?

La variété humaine de la Syrie s'atténuera-t-elle dans le creuset des décrets législatifs et par la volonté du chef ? A une question de cet ordre, l'historien répondra en considérant le passé et le philosophe en considérant l'avenir. Rien n'empêche qu'un régime autoritaire tienne compte de la diversité des mentalités et des visages ; et qu'il s'applique à unifier sans violence. Mais c'est une tâche où des collaborations très diverses s'imposent.

Comment faire progresser du même pas rapide, à la même allure accélérée, un pur sang et une paire de bœufs, une automobile du dernier modèle et une charrue biblique ? L'expérience héroïque que la Syrie fait, nous la connaissons un peu et nous en suivrons les développements avec l'intérêt le plus vif.

On a comparé le nouveau régime syrien à celui des Etats-Unis ; mais par-delà certaines apparences, les différences sont grandes. Les Etats-Unis, comme la plupart des républiques américaines, sont un Etat fédéral ; les Etats qui les composent se gouvernent eux-mêmes comme les cantons suisses, selon une formule d'autonomie et de décentralisation quasi-absolue ; en face de l'Exécutif, il y a deux Assemblées fédérales dont la puissance va loin : il y a une cour suprême pour juger de la constitutionnalité des lois ; les nominations les plus importantes sont soumises à l'approbation du Législatif ; et ainsi de suite. Cela ne veut pas dire que de telles attributions conviendraient nécessairement au pays voisin ; mais nous rappelons le fait « pour l'intelligence du récit », comme disent les conteurs.

Assurons de nouveau le peuple syrien et le chef qu'il se donne constitutionnellement aujourd'hui de notre amitié la plus constante et la plus sûre ; c'est avec le souci de les voir réussir et progresser en tout que nous leur adressons nos compliments et nos vœux.

Tout ce que nos voisins feront pour se rendre heureux nous rendra heureux.